Yachting Club des Calanques de Cassis

La Cassidaigne 2017

Sommaire

- Contacts - Annuaire 2
- Animations - Activités 2017 3
- Club House 4
- Assemblée Générale du 11 mars 2017 5
  - Compte rendu AGO
  - Compte rendu AGE
  - Rapport moral 2016
  - Conseil d'Administration
  - Rapport financier
- Articles de presse - Photos 12
- Activités Subaquatiques 2017 17
- Informations diverses 18
- Nettoyage Calanque 2017 19
- Annexe 20
- Témoignage 27

Yachting Club des Calanques de Cassis
BP 67 - 13714 CASSIS Cedex
Siège social : Maison des Associations, rue Séverin Icard – 13260 Cassis
Siret n°32591889400016

Contacts - Annuaire

YCCC	
mail	ycccpm@sfr.fr
internet	http://www.yachting-club-calanques-cassis.com
Secrétariat Général	**04 91 26 79 54 (répondeur/fax)**
François Garcia, Secrétaire général	**06 32 93 09 88**
Christian Knoerr, Président	**06 73 94 44 05**
Jacques Rondet, Vice Président	**06 77 28 65 98**
Robert Charron, Trésorier	**06 77 02 22 23**
Port-Miou	
Capitainerie	**04 42 01 96 24 - 06 26 84 51 58 - VHF 9**
Mer - Navigation	
Crossmed	**04 94 61 71 10 /16 - VHF canal 16**
Météo Marine	**04 42 09 09 09 - VHF canal 63**
Pompiers en mer	**112**
Sémaphore	**04 42 08 42 08**
SNSM en mer	**1616**
Ports	
Cassis	**04 42 01 96 24**
La Ciotat	**04 95 09 52 60**
La Pointe Rouge	**04 91 99 75 67**
Port Corbières	**04 91 03 85 83**
Cassis	
SAMU	**15**
Médecins	**04 42 01 33 33**
Pompiers	**04 42 01 99 30 - 18**
Gendarmerie	**04 42 01 90 22 - 17**
Police Municipale	**04 42 01 70 26 (jour) - 04 42 01 01 74 (nuit)**
Taxis	**06 07 90 40 66**

Animations - Activités 2017

Samedi 7 janvier	Gâteau des rois
Samedi 11 mars	AG YCCC
Samedi 1er avril	Repas coquillages
Samedi 8 avril	AG UNPMC
Samedi 15 avril	Plongée Calanque, repérage zone de nettoyage
Samedi 22 avril	Nettoyage de la Calanque et apéritif dinatoire
Dimanche 23 ou 30 avril	Régates avec l'UNPMC
Dimanche 21 mai	Nage avec palmes Odyssée 13
25, 26, 27 mai	Croisière les Embiez
Samedi 27 mai	Descente de la Sorgue à la nage
Dimanche 29 mai	Fête des voisins à l'Union Nautique
Samedi 3, dimanche 4 juin	Accueil DUO UNM
Dimanche 4 juin	Nettoyage des massifs
Samedi 10 juin	Repas YCCC en soirée
Samedi 24 juin	Fête des voisins à l'UNPMC
Jeudi 29 et vendredi 30 juin	Accueil 13 à la Voile
JUILLET - AOUT	VACANCES
Samedi 9 septembre	Forum des associations Cassis
Samedi 16 et dimanche 17 sept	Coupe de l'Union Nautique
Samedi 21 octobre	Repas coquillages
Samedi 4 novembre	Randonnée subaquatique
Samedi 18 novembre	Randonnée pédestre
Samedi 9 décembre	Arbre de Noël du YCCC

Le club house est notre lieu privilégié de rencontre, de nous tous, les sociétaires du YCCC. Nous y échangeons nos aventures, nos expériences, nos points de vue.

C'est le point de départ des activités proposées et l'espace convivial pour s'y retrouver autour d'un pot, d'un apéritif. La fête des voisins, la Paëlla, la fête de la musiques, la dégustation coquillages sont autant de moments de détente que nous apprécions tous.

Chacun de nous peut y organiser une fête, de famille, entre amis. Il suffit tout simplement de programmer l'évènement. Les organisateurs du club sont là pour vous guider.

N'hésitons pas à faire vivre cet endroit magique, il ne peut que renforcer notre volonté à tous de profiter de nos loisirs nautiques dans ce site exceptionnel, pour de longues années……

Assemblée Générale du 11 mars 2017

14h00 Meva à Cassis

Compte rendu de l'AGO du 11 mars 2017

Accueil - Mot du Président

En introduction, le mot du Président de l'UNPMC pour son absence à notre AG, il donne rendez vous à l'AG de l'UNPMC du 8 avril 2017.

Christian Knoerr met l'accent sur la pression médiatique, maritime et terrestre sur la calanque de Port miou et sur notre obligation d'intégrer ce changement dans nos pratiques de plaisancier. Approche écologique, sociologique et économique.

Débat avec les représentants de la Mairie de Cassis - Marc de Caneva

Marc de Caneva présente l'étude environnementale qui est mise en place à la demande de la DDTM à la ville de Cassis (gestionnaire de Port-Miou).

Il aborde aussi le partenariat Ville/Clubs et son importance dans les relations de développement avec les nombreuses réunions organisées tout au long de l'année

Il signale aussi le fait des subventions accordées à l'YCCC pour les activités de régates.

Il confirme à l'assemblée le report du paiement de l'AOT 2017 au 31 mai et précise pour l'année 2018 l'échéance au 31 Mars 2018.

Marc de Caneva rappelle que la fondation Acta Vista a commencé les recrutements pour la rénovation du château et il a rappelé la possibilité de faire des dons à la fondation du patrimoine (avec délivrance d'un récépissé pour déduction fiscale).

Il précise qu'une salle sera réservée aux associations.

Rapport moral - François Garcia

Le rapport moral est adopté à l'unanimité avec un quorum de 86

Jacques Rondet précise que tout sociétaire peut assister aux conseils d'administration en tant qu'auditeur sur simple demande écrite.

Rapport animations - François Garcia

Rappel des activités 2016 et présentation du prévisionnel 2017

Précisions de Jacques Rondet : pour les propriétaires de petits bateaux qui le souhaitent il y a possibilité d'embarquer sur les bateaux amis lors des régates /sorties organisées.

Rapport financier - Robert Charron

Comptes 2016, → Voté à l'unanimité

Prévisionnel 2017, Subvention, → Voté à l'unanimité

Charte DDTM, Diagnostic des enjeux environnementaux - Christian Knoerr

Christian Knoerr précise, suite à l'intervention de Marc de Caneva, l'importance de ce diagnostic pour le renouvellement de l'AOT 2019 dans les meilleures conditions pour l'ensemble des sociétaires et du gestionnaire.

Début de l'étude diagnostic :

- Environnemental : Juin 2017
- Sociale et économique : Décembre 2017.

Présentation nouvelle calanque 2019 - Jacques Rondet

Approbation du « projet de travail »à la majorité quelques sociétaires s'inquiètent de l'impact sur leur redevance suite à la mise en œuvre du projet.

Election administrateurs - François Garcia

Mme **Janick Le Masson,** née le 14 juin 1950 à Tunis (Tunisie), 589, chemin de la Bernarde - 83640 Saint Zacharie, a déposé sa candidature au poste d'administrateur.

Après s'être présentée à l'assemblée Mme Janick Le Masson est élue à l'unanimité

Election Président - François Garcia

Une seule candidature de renouvellement celle du Président en poste.

Christian KNOERR, né le 23 novembre 1954 à Oujda, 1800 Ch St Jean du Puy - 13530 Trets est élu à l'unanimité.

Constitution commissions - Christian Knoerr

Club-house, animation, local technique, Nouvelle calanque 2019.

Questions diverses

Réorganisation du plan d'eau et état des lieux. Travaux.

La présentation du plan de réorganisation/harmonisation de l'amarrage des bateaux par catégories à reçu un accueil favorable et a été entendu comme une étape indispensable à l'obtention du renouvellement de l'AOT 2019.

Cette réorganisation se fera sur une période de 2 à 3 ans suite à la validation en Assemblée générale de l'UNPMC le 8 Avril 2017.

Des questions sur la participation de l'YCCC pour un montant de 100 € au financement des cuves à eaux noires. Celle-ci a été revalidée en CA YCCC pour 2017.

Question sur les annexes : CK précise que celles-ci ne sont pas autorisées sur le terre-plein en sortie de tunnel excepté pour les bateaux de la trémie qui n'ont pas d'accès aux pontons. Les annexes peuvent être entreposées sur les bateaux ou sur bossoirs à l'arrière.

Pour la journée de nettoyage Port miou demande à faire à la mairie de Cassis pour autorisation de parking entrée calanque --→ voir avec UNPMC organisateur de la manifestation.

Compte rendu de l'AGE du 11 mars 2017

Modification des statuts de l'YCCC. Voir articles modifiés

Article 2 : Objet social	→ Voté à l'unanimité
Article 5 : Constitution et définition des membres	→ Voté à l'unanimité
Article 6 : Retrait et radiation des membres	→ Voté à l'unanimité
Article 9 : Conseil d'Administration	→ Voté à l'unanimité
Article 9-1	→ Voté à l'unanimité
Article 9-2	→ Voté à l'unanimité
Article 10 : Fonctionnement du conseil d'administration	→ Voté à l'unanimité
Article 16 : Assemblées Ordinaires ou Extraordinaires	→ Voté à l'unanimité
Article 17 : Rôle des commissions	→ Voté à l'unanimité
Article 18 : Rôle des Assemblées	→ Voté à l'unanimité
Article 19 : Procès-verbaux	→ Voté à l'unanimité
Article 20-1 : Dissolution/ Liquidation	→ Voté à l'unanimité
Article 20-2 : Formalités	→ Voté à l'unanimité

Les Assemblées sont clôturées par le traditionnel pot de l'Amitié.

Cassis le 11 mars 2017,

Christian KNOERR
Président du YCCC

François GARCIA
Secrétaire Général du YCCC

Rapport Moral 2016

Chers sociétaires, chers amis,

Au 31 décembre 2016, le YCCC compte **156** adhérents. Notre effectif se stabilise, mais il reste à faire un travail de fond afin de rallier à nos valeurs quelques plaisanciers égarés, à tort ou à raison, dans la calanque. Ils sont environ 80 à n'appartenir à aucun club.

Or dans la conjoncture actuelle et à l'approche de l'échéance 2019 (nouvelle AOT),

« l'union fait la force » est plus que d'actualité.

Mais le nombre seul ne fait pas raison… La démarche du YCCC doit aussi être de qualité.

Notre Association se décline par sa vocation à défendre ses membres, à animer la vie sportive, sociale, culturelle et ludique dans le respect de nos statuts.

Afin de vous informer sur vos droits et vos devoirs, votre Conseil d'Administration reste en permanence à l'écoute et participe activement à l'élaboration des différentes réglementations en usage, et celles à venir qui émanent des divers organismes de tutelle (Etat, AFMAR, Municipalité, PNC).

11 REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU YCCC

Pour assurer le bon fonctionnement du Club dans le cadre de la loi de 1901, le Conseil d'Administration s'est réunis 11 fois au cours du dernier exercice.

Les ordres du jour portent sur les sujets d'intérêts collectifs souvent en coordination avec la Capitainerie ou l'UNPMC, et sur le fonctionnement des diverses commissions, Secrétariat, Trésorerie, Animations, Club House. Les décisions et prises de positions font l'objet de débats. Toutes les dispositions décidées en Conseil sont validées par un vote. Les Procès Verbaux des Conseils d'Administration sont consultable au Club House.

16 REUNIONS CLUB /UNPMC/VILLE/CAPITAINERIE

Ces réunions ont été organisées entre la Capitainerie, l'UNPMC et les clubs afin d'améliorer la gestion du plan d'eau et résoudre les problèmes inhérents aux structures des installations et au stationnement des bateaux dans une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL).

Ces réunions ont permis d'étudier les dossiers : réorganisation du plan par catégories de bateaux projet YCCC , charte des usagers, modalités d'intervention des équipes de la Capitainerie sur les installations et mouillages… Les comptes rendus de ces réunions permettent d' informer les plaisanciers..

7 REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNPMC

Les administrateurs du YCCC à l'Union Nautique de Port-Miou et des Calanques (UNPMC) ont participé à ces conseils d'administration au cours desquels ont été abordés les grands axes de la gestion de la calanque : transmission et succession des AOT individuelles, changement de bateau, environnement, organisation du plan d'eau, charte des usages dans la calanque, préparation des objectifs AOT 2019. *Pour les travaux, les constats et demandes sont remontés à la Capitainerie pour action ou étude de faisabilité.*

5 REUNIONS UNPMC /DDTM et 8 REUNIONS Diverses principalement orientées sur l'avenir de la calanque auxquelles le comité directeur du YCCC a participé (Affaires Maritimes, Parc National des Calanques, etc..).

Notre club (le YCCC) a fait preuve de force d'innovation dans la projection de l'AOT 2019, notamment par l'élaboration du plan «Nouvelle Calanque 2019 » qui intègre une refonte totale de l'organisation des mouillages, des usages dans la calanque, de l'environnement

et des rapports sociologiques entres les différents acteurs (plaisanciers, public, autres activités nautiques).

Les Affaires Maritimes(AFFMAR), le Parc National des Calanques ont commandité un cahier des charges « diagnostic des enjeux environnementaux et perspective d'évolution des usages dans la calanque de Port Miou », enquête auprès des plaisanciers. Cette étude rentre dans le cadre de la préparation, par les autorités, de la future AOT 2019.

On ne peut ici faire les synthèses de ces différentes actions, ce serait trop long et fastidieux. Les principaux thèmes seront *développés* au cours de l'ordre du jour de notre assemblée. Sachez que lors *de ces Conseils ou réunions, le YCCC a défendu avec force et pugnacité les positions et intérêts des membres du club.*

La convention d'occupation des locaux de 2005 étant devenue obsolète du fait des modifications apportées à la gestion du plan d'eau, une nouvelle Convention Occupation Temporaire C.O.T. a été signée le 20 février 2016 avec la Mairie de Cassis.

Cette convention précise les modalités d'exploitation et d'occupation du Club House et de l'atelier et des pontons attenants.

Travaux, pontons, électricité club house et aménagements.

REFECTION DE LA PLATEFORME YCCC

Les pontons attenants au club house et à l'atelier ont été rénovés par la Capitainerie.

Une partie du ponton, non prise en charge par la Mairie, a été améliorée par le Club (bénévoles), parallèlement au chemin sur environ 2m de large sur toute la longueur du ponton entre le club house et l'atelier.

SOUTENEMENT DU TALUS

REMISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE CLUB HOUSE ATELIER

Suite aux coupures de courant incessantes et imprévisibles, l'installation électrique du Club House et de l'atelier a été intégralement refaite par les administrateurs bénévoles, coût : environ 700€.

REFECTION TOITURE ATELIER

Les tables et bancs extérieurs, instables et vétustes ont été remplacés par du matériel pliant neuf (rangé dans le local atelier). Coût : 1975€

REALISATIONS DES ACTIVITE EN 2016, ANIMATIONS

Voir Programme 2016

La commission animation met en place des activités ludiques et sportives permettant aux sociétaires de se retrouver, de communiquer de participer activement à la vie du club. Toutefois, bien que largement diffusées par courrier mail ou autre, la participation demeure faible… (nombre de bateaux participants) Nous vous demandons autant que faire se peut de participer à ces activités qui reflètent l'image de notre Association.

Janvier 2016, gâteau des Rois du YCCC

23 avril 2016, nettoyage de la Calanque *tous les clubs participent (UNMPC) 100 plongeurs. Après participation effective des bénévoles, plus de 200 convives ont partagé le repas offert par la Capitainerie de Port-Miou.*

27 mai 2016, Fête des voisins *en soirée sur le ponton de la Capitainerie.*

4 juin, Soirée Paella au YCCC*, Ambiance festive environ 130 participants sociétaires famille, amis.*

11/12 juin 2016, Duo Cipriani *accueil sur les pontons du YCCC de la régate, environ 30 voiliers. Organisée par L'Union Nautique de Marseille. Remise des prix, soirée repas animée. Accueil réalisé par les bénévoles du YCCC.*

21 juin 2016, fête de la musique *organisée par la Mairie.*

30 juin 2016, 13 à la Voile*, en partenariat avec la Mairie de Cassis, accueil de l'étape finale du 13 à la voile, organisé par de Comité Départemental de Voile. Dans les équipages sont intégrés des scolaires de Martigues et des environs. Une trentaine de voiliers. Remise des prix à la Capitainerie, soirée repas sur les pontons du YCCC.*

10 septembre 2016 *le YCCC participe au Forum des Associations à Cassis.*

3 et 4 septembre 2016, Croisière aux Embiez *11 bateaux au départ samedi 3, retour dimanche 4 . Météo correcte. Une quarantaine de participants.*

17 et 18 septembre, Coupe de L'UNPMC, *Peu de participants YCCC mais où notre Président s'est brillamment classé.*

10 décembre 2016, Arbre de Noël au YCCC*. Cadeaux offerts aux enfants et petits-enfants des sociétaires (une quinzaine), collation offerte aux enfants et aux participants.*

PREVISIONS DES ACTIVITES 2017

Voir Programme 2017 page 3

Statuts du YCCC

Compte tenu des fluctuations d'effectifs et dans un esprit d'ouverture afin de permettre l'élargissement de l'accès au club à des personnes autres que les propriétaires de bateaux, titulaires d'AOT, une réactualisation des statuts s'avérait être nécessaire. D'autres articles portant sur la gestion du club (les délais de prévenance lors des AG, l'absenteisme au Conseil d'Administration, etc..) seront modifiés ou crées après acceptation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2017, qui va suivre.

Il est évident, et vous avez pu le constater au cours de ce rapport, que la gestion du club nécessite un engagement quasi permanent de la part de votre Comité de direction.

Qu'il soit ici, remercié.

Vote

Financier*, les comptes sont équilibrés, le trésorier va vous présenter le bilan de l'exercice 2016 et le prévisionnel 2017. A noter l'augmentation de la cotisation club de 5 € à compter de 2017. Voté en AG du 5 mars 2016, pour faire face aux augmentations des charges : Cotisations UNPMC, Cotisations FSN13, Cotisations Fédération Française de voile, Comité départemental, ligue FFV.*

Organisation du conseil d'administration et organisation des commissions 2017

- **Gestion et organisation:** *Président d'honneur: Roger GAVIN-MILLAN*

Président:	Christian KNOERR	*Ensemble des administrateurs*:
Vice-Président:	Jacques RONDET-GINTER	Muriel THOMAS, Jeanine GOUBERT
Secrétariat général:	François GARCIA,	Daniel MAURY, Gérard LOMBARDON
Secrétariat adjoint:	Christine CHASSAING,	Jean-Michel GLAUDAS, Philippe THOME
Trésorier général:	Robert CHARRON,	Janick Le Masson
Trésorier adjoint:	Daniel MAURY	Joël Rachez

- **Communication, technique et animations:** Calendrier des manifestations PREVISIONS ACTIVITEES YCCC .xls

  Site internet : Philippe ANDRIEUX
  Sorties en mer: Laurent SCHAUFELBERGER
  Responsables des commandes manifestations et animations:
  Daniel MAURY, Jean-Michel GLAUDAS, Robert CHARRON
  Les régates annuelles extérieures: L'ensemble du bureau présent
  Les fêtes des voisins de la musique, des sociétaires: L'ensemble du bureau présent
  La gestion du club-house: Bar, Cuisine: Christine CHASSAING
  L'atelier(outillage): ROBERT charron
  Calanque Nouvelle 2019: Jacques Rondet, Janick Le Masson, Joël Rachez (détachée UNPMC)

- **Les réunions du Conseil**

  Le calendrier avec une réunion par mois (le 1er mardi du mois)
  Accueil des sociétaires désireux d'y assister (prévenir le bureau par mail)
  Les âmes de bonnes volontés seront les bienvenues....

Rapport Financier

Budget - état au 31/12/2016

Produits

	Prévisions	Réalisé
Cotisations	8 200,00	7 650,00
Licences *FFV*	900,00	425.60
Animations	3 000,00	718,50
Apport Cpt Banque	3 000,00	3 000,00
Intérêts Banque	50,00	4,17
13 A LA VOILE	1 800,00	2 121,11
DUO UNM	2 000,00	2 135,88
Remb MAIF		191,32
	-	-
Total	18 950,00	16 246,58

Dépenses

	Prévisions	Réalisé
Cotisation FNS 13		600,00
Cotisation UNPMC	800,00	715,00
Adhésion *FFV*	500,00	423,00
Licences *FFV*	1 000,00	585,20
Animations	5 400,00	3 097,15
Fonctionnement	5 600,00	6 532,09
Subventions YCCC	1 000,00	100,00
Assurances	850,00	746,65
13 A LA VOILE	1 800,00	2 189,53
DUO UNM	2 000,00	2 135,88
Frais d'Avocat		700,00
Total	18 950,00	17 824,50

Solde au 31/12/2015	Produits 2016	Dépenses 2016	Solde au 31/12/2016
6 042,04	+ 16 246,58	- 17 824,50	4 464,12

Compte Chèque	31/12/2015	31/12/2016
	6 042,04 €	4 464,12 €

Livret A	31/12/2015	31/12/2016
	39 770,73 €	37 055,88 €

Budget prévisionnel 2017

Produits

Subventions Mairie	4 000,00
Cotisations Adhérents	8 500,00
Licences *FFV*	1 200,00
Animations	3 000,00
Apport Cpt Banque	3 000,00
13 A LA VOILE	2 000,00
DUO UNM	2 000,00
Autres produits	-
Prestations de service	-
	-
	-
Total	23 700,00 €

Dépenses

Fonctionnement	5 850,00
Cotisation FNS 13	600,00
Cotisation UNPMC	800,00
Adhésion FFV	600,00
Licences FFV	1 200,00
Animations	4 800,00
Subvention YCCC	1 000,00
Assurances	850,00
Duo UNM	2 000,00
13 à la Voile	2 000,00
Droit de Mairie	4 000,00
Total	23 700,00 €

La Provence - AG 2017

Samedi 18 Mars 2017
www.laprovence.com

CASSIS

Une 49e assemblée générale pour les plaisanciers du YCCC

Samedi dernier, s'est tenue à la Meva la 49e assemblée générale du Yachting-club des Calanques de Cassis (YCCC), en présence de Marc De Caneva, adjoint à l'environnement et à la vie maritime, représentant le maire de Cassis.

"La calanque est belle, il faut continuer à l'embellir pour la transmettre dans les meilleures conditions, a déclaré Christian Knoerr, le président de ce club de la rive nord de la calanque de Port-Miou. *L'année écoulée aura été riche en réunions de travail et activités festives. Vous plaisanciers êtes les garants de cette calanque que vous embellissez et entretenez depuis 50 ans. Mais rien n'est pérenne, avec l'hypermédiatisation de Cassis et l'énorme afflux de personnes, nous devons gérer dans les meilleures conditions le système environnemental et écologique de la calanque avec tous nos partenaires".*

Vous plaisanciers êtes les garants de cette calanque depuis 50 ans.

Les membres du YCCC ont tenu samedi dernier leur assemblée générale à la Maison de l'Europe et de la vie associative. / PHOTO C.R.

Subvention de 4 000 €

"Nous avons eu plus de trente réunions cette année, ce qui témoigne d'une très grande concertation entre les clubs de la calanque et la mairie sur tous les dossiers, a souligné Marc De Caneva. *Nous aurons encore une ou deux années difficiles dans les négociations avec les services de l'État. Plus nous serons unis et plus nous aurons de chances d'obtenir le renouvellement en 2019 de l'AOT à la Ville de Cassis et de garder le maximum de bateaux avec l'autorisation de remplacer les départs. Ces négociations comprendront deux phases, une phase environnementale avec un diagnostic de d'impact, une phase sociologique portant notamment sur les animations qui s'appuieront sur des études financées par la Ville. Et c'est pour les animations que la mairie subventionne cette année vos deux régates à hauteur de 4 000 €".*

Dans son rapport moral, François Garcia, le secrétaire, a souligné la bonne santé de ce club qui compte 153 adhérents et anime d'un bout à l'autre de l'année la vie sociale, culturelle et sportive de la calanque. Après avoir rendu compte des 47 réunions tenues par le conseil d'administration - en interne ou avec ses partenaires -, il a rappelé les réalisations du YCCC en 2016 : réfection de la plateforme et du soutènement du talus, remise aux normes électriques du club-house et de l'atelier, réfection de la toiture de ce dernier, remplacement des tables et des bancs par des matériels pliants... Et surtout les très nombreuses animations organisées, dont la plus emblématique est la journée de nettoyage de la calanque, qui sera renouvelée cette année le 22 avril.

"Ces actions sont importantes pour nos partenaires car elles démontrent que nous sommes proactifs. Quand aux déchets que nous sortons, ils ne proviennent pas des plaisanciers mais sont très anciens et sont issus de l'exploitation de la carrière", a souligné Christian Knoerr.

Autre point important de l'ordre du jour, la présentation par Jacques Rondet-Ginter d'un document de travail intitulé Nouvelle Calanque 2019 issu d'une réflexion de l'UNPMC (Union nautique de Port-Miou et des calanques) sur les possibilités de réaménagement de la calanque. *"Ce ne peut pas être aux clubs d'être maîtres d'ouvrage dans un projet de ce genre, mais à la mairie. Et pour cela il faut qu'elle soit en capacité de financer 25-30 % du coût pour pouvoir demander des subventions",* a souligné l'adjoint à l'environnement.

Claude RIVIÈRE

JOURNÉE DE NETTOYAGE DE LA CALANQUE

En tête des actions 2017, la grande journée de nettoyage des fonds sous-marins sera organisée samedi 22 avril, en partenariat avec la mairie de Cassis, la FSN13 et le Parc national des calanques, par la Section subaquatique Sévigné Sainte-Marguerite avec toutes les associations de la calanque et de nombreux clubs de plongée extérieurs.

Contact et inscriptions : Robert Charron ✆ 06 77 02 22 23, YCCC ✆ 04 91 26 79 54, CNPM ✆ 06 24 56 00 25 - par courriel à ycccpm@sfr.fr ou subaquatiquesevigne@orange.fr

CASSIS

30 m³ de détritus retirés des fonds de Port-Miou

Les déchets retirés des eaux pourraient figurer dans un inventaire à la Prévert ! Pneus en grand nombre, ferrailles, morceaux de gréements, pagaies, planches de surf et un même un moteur de 300 kg. Au total, pas moins de 30 m³ ! /PHOTOS C.R.

Samedi dernier par temps venteux et un peu frais, s'est déroulée à la Calanque de Port-Miou, site de mouillage léger géré par la commune, la "Journée Port-Miou Propre". Un grand nettoyage de printemps des berges et des fonds sous-marins organisé pour la 7e année consécutive par l'Union nautique de Port-Miou et des calanques (UNPMC) et les quatre clubs de la calanque, en partenariat avec la ville de Cassis et le concours des plongeurs du Subaquatique Sévigné Sainte-Marguerite et de nombreux clubs.

L'opération - qui a mobilisé 250 personnes dont une centaine de plongeurs - s'est déroulée en présence de Marc De Caneva, adjoint à l'environnement et à la vie maritime, qui représentait Danielle Milon, maire de Cassis, de représentants du Parc national des Calanques et des Affaires maritimes. Une matinée bien remplie pour les "terriens" qui ont ramassé les incivilités laissées par les promeneurs et aux plongeurs de remonter du fond de la calanque une énorme quantité de débris variés : pneus en grand nombre, ferrailles, morceaux de gréements, pagaies, planches de surf et un même un moteur de 300 kg. Au total, pas moins de 30 m³ !

Une prise de conscience devenue évidente

"La plupart de ces déchets sont très anciens, commente Yves Attali, le président de l'UNPMC. *Au fur et à mesure qu'on en retire, d'autres encore plus anciens, qui étaient enfouis sus la vase, remontent. Malheureusement, on remonte encore quelques déchets récents. Pour autant, la prise de conscience par les Calanquais de la nécessité de la protection de l'environnement en partenariat avec la ville, le Parc national et les Affaires maritimes est devenue une évidence. La ville avec l'équipe portuaire mène des actions de sensibilisation auprès des plaisanciers de passage et les éco-gardes du parc font passer les messages. Cette action est complétée cette année par la présence de notre partenaire Dufour Yachts - Midi Nautisme qui met en exergue la protection de l'environnement avec l'installation de cuves à eaux noires et de panneaux solaires à bord des bateaux. Des équipements pour lesquels les clubs allouent des subventions à leurs membres."*

"C'est une opération très forte, ajoute pour sa part Marc De Caneva, *car peu d'opérations de ce type mobilisent autant de monde et de moyens. Cette année, nous avons recruté de nouveaux partenaires pour montrer que les Calanques sont de plus en plus tournées vers l'environnement. Nous avons parmi nous Michel Lamberti, président de la Fédération des Sociétés Nautiques du 13, l'Association cassidenne des bateaux de tradition avec Paul Gobet et la société Ricard qui offre l'apéritif aux bénévoles avant le savoureux repas offert par la ville et que nous allons partager sur le quai de la capitainerie."*

Claude RIVIÈRE

PLUSIEURS CLUBS DE PLONGÉE ONT PARTICIPÉ

Section subaquatique Sévigné Sainte-Marguerite, CEA-Areva Cadarache, Eau Secours Marseille, Camargue Azur Plongée, Les Z'Amis Divers La Bouilladisse, CSL Gendarmerie maritime Marseille, Protis, Aix Eplo, Plongée Fun, Arnaud Diver, GPES la Ciotat, Club Nautique Provençal Recherche Scientifique Pointe-Rouge, Méditerranée Environnement, Club Sportif Marseille-Provence... et de nombreux individuels.

Duo UNM 2016

Le 13 à la voile conclut en beauté à Port-Miou

Devenue une classique du calendrier de la voile, le "13 à la voile", régate de catégorie C organisée par le CDV13 (Comité départemental de voile des Bouches-du-Rhône), est ouvert à tous, aux jeunes des écoles de voile qui ont envie d'en découdre, aux régatiers avides de beaux parcours, aux plaisanciers à la découverte de notre littoral. Au départ d'Istres, une première régate aurait dû animer lundi 27 juin l'étang de Berre, *"mais nous avons dû l'annuler en raison de la violence du vent"*, déplore Petch Chovelon, directrice du CDV13. La régate de mardi s'est bien déroulée tout autour de l'étang de Berre. Mercredi matin, les bateaux ont passé le Canal de Caronte pour rejoindre la mer et Port de Bouc, d'où la course a repris vers le Frioul: *"Il y avait une brume incroyable, on n'y voyait pas à 100 m et nous avons dû donner aux skippers les coordonnées GPS nécessaires pour tracer leur route"*. Jeudi dernier enfin, la course s'est terminée à la Calanque de Port-Miou à Cassis où ils ont été accueillis à la capitainerie par Marc De Caneva, adjoint à l'environnement et à la vie maritime, représentant Danielle Milon, maire de Cassis, et par Christian Knoerr, président du Yachting-Club des Calanques de Cassis (YCCC) qui organisait la remise des prix, l'apéritif et le repas de clôture.

Les collégiens et lycéens de Martigues se sont distingués au 13 à la voile. /PHOTO C.R.

"C'est la 18e fois que Cassis accueille le 13 à la voile, a rappelé Marc De Caneva. *Je suis fier de vous recevoir une nouvelle fois à Cassis, au cœur du Parc National des Calanques qui favorise le sport de la voile et les régates. Le 13 à la voile est une des plus belles courses de la saison; il faut en remercier tout le comité d'organisation, Pierre Caste, le président du Comité départemental de voile des Bouches-du-Rhône et Philippe Rohart, le président du comité de course."*

Les jeunes voileux à l'honneur

"Nous sommes heureux de revenir chaque année à Port Miou, l'endroit est merveilleux et l'accueil du YCCC et de la capitainerie extraordinaire", a déclaré pour sa part Pierre Caste avant de féliciter tous les concurrents et particulièrement les jeunes, de plus en plus nombreux : *"sur les vingt-huit bateaux de cette course, nous en avons huit de collégiens ou lycéens, ce qui montre l'engouement de plus en plus grand de la jeunesse pour la voile. Et d'ailleurs le 13 à la voile fait partie de la formation de l'école des moniteurs de voile de Martigues"*.

Après la très attendue proclamation des résultats par le président du jury Philippe Rohart et la remise des prix, les équipiers des voiliers engagés dans le 13 à la voile se sont attablés pour faire honneur à la paella géante du YCCC : *"Nous sommes heureux d'être partenaire de la ville de Cassis dans cette manifestation, car c'est le rôle des associations nautiques de créer des animations"*, a conclu le président Christian Knoerr.

Claude RIVIÈRE

Les Vainqueurs:
1er Relax (Lycée Langevin 1, skipper Michel Guillot, CV Martigues); 2e Falkor (J92 FracP24, skipper Jean-Claude Pascal, CV Martigues); 3e Morgane (Lycée Langevin 3, skipper Jean-Marc Breysse, CV Martigues); 4e École de Voile 4e Cap CNI (Sélection, skipper Jean-Christophe Caliochio, CN Istres).

Les Embiez 2016

Arbre de Noël 2016
MAB 95095

Activités Subaquatiques 2017

Le club Subaquatique Sévigné Sainte Marguerite en accord avec le YCCC propose tout au long de l'année des activités subaquatiques (nage avec palmes, plongée, randonnée subaquatique, descente de rivière…) ayant pour but d'amener ses adhérents à une vie associative à travers une discipline sportive.

Ce projet a pour objet de favoriser par tous moyens appropriés la connaissance du monde subaquatique.

Jadis réservé à une élite de privilégiés, la plongée est de plus en plus accessible à tous.

Ce sport est avant tout une activité de pleine nature pratiquée par des amateurs sans idée de compétition.

La pratique de la plongée et des activités subaquatiques ont un caractère sportif et chacun devra observer des règles bien définies pour ne pas mettre sa vie en danger.

Le goût du risque est pour certains une motivation supplémentaire d'entreprendre une activité demandant beau coup de maîtrise de soi. Cette évaluation du danger doit se faire en fonction de ses propres compétences.

Pour mener à bien ces activités l'association s'engage :

1) à assurer en son sein la liberté des droits de défense, d'interdire toute discrimination et de veiller à l'observation des règles déontologiques définies par le Comité Olympique et Sportif Français.
2) à respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines pratiquées par ses membres.
3) à respecter les équipements du club mise à la disposition des participants à l'activité.

L'association se donne pour mission d'associer les adhérents des clubs à la protection de la Calanque et propose des animations tout au long de l'année où vous pouvez vous inscrire selon vos possibilités.

voir calendrier des prévisions 2017

Nous terminons ces informations par dresser un bilan du nettoyage de la calanque de Port-Miou organisé par le club Subaquatique Sévigné et l'Union Nautique de Port-Miou et des Calanques avec la collaboration de la Mairie de Cassis et de diverses associations de plongeurs.

Ce nettoyage sous-marin a eu lieu le Samedi 22 Avril 2017 a connu un immense succès avec 108 plongeurs et 180 bénévoles, usagers de la Calanque, et qui s'est terminé par un repas pris en commun sur "l'esplanade" de la carrière.

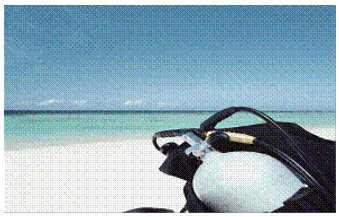

Informations diverses

Offre MACIF

MACIF
PROVENCE MÉDITERRANÉE

FSN13/MACIF
Découvrez les avantages liés au partenariat

10% Offerts !

Pour les clubs adhérents de la FSN13 :
-10 % sur la cotisation du contrat d'assurance du club
Multigarantie Activités Sociales (MAS)

Pour les plaisanciers des clubs adhérents de la FSN13 :
-10 % sur la cotisation du contrat Navigation de Plaisance

La possibilité d'assurer :

-les voiliers monocoques (<10 m)
Responsabilité civile, frais de retirement
+ assistance aux personnes et aux bateaux
26 €/an[1]

-les bateaux à moteur (<10 m et <150 cv)
Responsabilité civile, frais de retirement
+ assistance aux personnes et aux bateaux
35 €/an[2]

[1] *En sus, pour les plaisanciers non sociétaires de la Macif, 21 € de droit d'adhésion la première année seulement*
[2] *En sus 6,94 € de frais d'échéance et 4,30 € de taxe « actes de terrorisme »*

Pour bénéficier de la réduction sur le contrat Navigation de Plaisance,
le propriétaire du bateau doit se présenter au point d'accueil MACIF le plus proche muni :

- d'une pièce d'identité,
- de sa carte de membre du club nautique affilié FSN13 (ou d'une attestation du club),
- de la carte de circulation ou l'acte de francisation du bateau,
- du numéro de contrat de la FSN13 : 15348043,
- d'un titre de paiement (chèque ou carte bancaire)

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège Social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79 000 Niort.

Nettoyage Calanque 2017

Journée de nettoyage de la Calanque de Port-Miou
samedi 22 avril 2017
à partir de 8h00

Organisateurs, en partenariat avec la Mairie de Cassis

UNPMC - Union Nautique de Port-Miou et des Calanques
YCCC - Yachting Club des Calanques de Cassis
UPPM - Ubion des Plaisanciers de Port-Miou
CNPM - Club Nautique de Port-Miou
PMP - Port-Miou Plaisance
Compagnie de Gendarmerie Maritime de Marseille
Subaquatique Sévigné Sainte Marguerite
La Section Plongée et Voile du CEA Cadarache
Les Amis de la Calanque et de la Mar

Venez nombreux

Programme

7h45	**Rendez-vous au Club House du YCCC pour l'organisation**
8h30	**Mise à l'eau des plongeurs** **Rassemblement des accompagnateurs sur les bateaux et berges**
12h00	**Fin du nettoyage**
13h00	**Apéritif dinatoire à la Capitainerie de Port-Miou**

Gants, sacs poubelles fournis

Contacts et Inscriptions

Robert Charron	**06 77 02 22 23**
YCCC	**04 91 26 79 54**
UNPM	**04 42 98 84 47**
Matériel de Plongée sur demande : 06 77 02 22 23	
UNPMC	unpmc@wanadoo.fr
Subaquatique Sévigné	subaquatiquesevugne@orange.fr
YCCC	ycccpm@sfr.fr

ANNEXE

YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS

Statuts modifiés

Adoption en Assemblée Générale Extraordinaire du YCCC du 11 Mars 2017

Chapitre I : Formation et Objet

Article 1 : Dénomination

Sous la dénomination YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS Il est formé entre toutes les personnes physiques propriétaires de bateaux (navires) en situation régulière dans la Calanque de Port-Miou et toutes les personnes physiques qui adhèrent aux objectifs nautiques, sportifs environnementaux définis dans l'objet social, et toutes personnes morales pouvant contribuer au développement des objectifs du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS, une association conformément à l'article 7 du décret du 16 août 1901 et à la loi du 1 juillet 1901.

Article 2 : Objet Social

Cette Association a pour objet de soutenir et défendre les intérêts moraux, personnels et matériels des propriétaires et copropriétaires de bateaux en situation régulière dans la calanque de Port-Miou, et d'organiser, animer la vie sociale, sportive, culturelle, et le goût de la navigation, des sports et des activités nautiques, la connaissance de la mer, le respect des sites et de l'environnement.

Le YCCC recherchera pour atteindre ses objectifs toute association avec les administrations ou collectivités territoriales ou associations, fédérations ou autres clubs.

Le YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS est une association démocratique de personnes physiques et morales jouissant des mêmes droits et tenus par les mêmes devoirs, dans laquelle toute discrimination et toute dérive sectaire fondée sur l'âge, le sexe, la religion, la politique, l'origine sociale ou ethnique sont formellement interdites.

L'Association est habilitée à représenter ses adhérents :

1. Auprès des Collectivités Locales, Administrations et Organismes publics ou privés, notamment :

   - Les Ministères de tutelles : Equipement, Transports et Mer, Jeunesse et Sports, Finances, Environnement, Affaires Culturelles, et leurs directions départementales et régionales.
   - Les Préfets terrestre et maritime représentant l'Etat,
   - Les Municipalités, Communautés de Communes, Groupements, Syndicats intercommunaux.
   - Départements,
   - Chambre de Commerce,
   - Prud'homies de Pêche et organismes sociaux professionnels,
   - Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres,
   - Le Parc National des Calanques
   - Les Fédérations sportives agréées ou délégataires,
   - Associations d'usagers,
   - Les services de Sécurité et Santé Publique.

2. Pour passer d'éventuelles conventions avec une ou des Autorités, Administrations ou Organismes ci- dessus mentionnés, et en conséquence, à mettre en application les obligations en découlant. En particulier, le YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS est habilité dans l'avenir à postuler pour tout :

Titre administratif d'occupation des lieux, AOT,DSP, Concession, ou autre, avec l'autorité administrative, l'établissement public ou la collectivité territoriale compétente.

Le YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS a la capacité d'ester en justice tant comme demandeur que comme défendeur dans le cadre de son objet social.

Pour résoudre les problèmes d'intérêt général communs à ses membres.

Article 3 : Siège Social

Son siège est fixé à la Maison de l'Europe et de la Vie Associative, 4 rue Séverin Icard, Cassis 13260. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration ratifiée ensuite en Assemblée Générale. Son adresse postale est fixée par le Conseil d'Administration.

Article 4 : Durée

La durée de l'Association YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS est illimitée.

Article 5 : Constitution et définition des membres

L'Association est composée de :

- **Membres actifs**

Pour être membre actif il faut :

- avoir 16 ans
- avoir un bateau dans la calanque de Port-Miou en propriété ou copropriété,
- disposer d'une convention d'occupation des lieux en bonne et due forme A.O.T.,
- être à jour de ses cotisations annuelles.
- peuvent être membres actifs les conjoints copropriétaires à jour de leur cotisation

Les membres actifs ont voix délibérative en Assemblée Générale. Ils sont électeurs et éligibles.

- **Membres adhérents**

Peuvent être membre adhérent les personnes physiques non propriétaires de bateau, participant aux activités et/ou contribuant aux animations du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS et à leur développement.

Conditions requises pour être membre adhérent :

- avoir 16 ans
- être à jour de ses cotisations

Les membres adhérents ont voix consultative en Assemblée Générale, ils sont électeurs et éligibles aux commissions d'animation des différentes activités du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS ;

- **Membres bienfaiteurs**

Les donateurs sont accueillis au sein du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS comme membres bienfaiteurs sur décision du Conseil d' Administration. Ils ont voix consultative à l'Assemblée Générale. **L'adhésion de l'ensemble des membres est subordonnée aux délibérations du conseil d'administration**.

Article 6 : Retrait, radiation des membres

La qualité de membre se perd sans que son départ puisse mettre fin à l'existence de l'association :

- par décès
- démission signifiée par lettre recommandée.
- radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour refus de contribuer au bon fonctionnement du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS ou pour motifs graves tels que :
    - non-paiement de la cotisation,
    - manquement aux présents statuts,
    - action ou comportement contraire aux bons usages ou incompatibles avec l'objet social du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS ;

Le Conseil d'Administration convoque par lettre recommandée 15 jours avant la date de sa réunion, le membre dont la radiation est demandée en l'invitant à présenter ses explications.

Si le membre convoqué ne se présente pas, soit lui-même, soit par mandataire pour fournir ses explications, ou si ses explications ne sont pas retenues comme pertinentes, le Conseil peut décider de toute sanction, du blâme jusqu'à la radiation.

Cette sanction lui sera signifiée par lettre recommandée.

Dans le cas d'un non-paiement de la cotisation, après la 2ème relance, le Conseil d'Administration pourra prononcer la radiation du membre qui sera signifiée à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Chapitre II : Ressources du YCCC

Article 7

Les ressources du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS se composent de :

- La cotisation des membres fixée chaque année en Assemblée Générale,
- Des versements ponctuels pour couvrir des dépenses exceptionnelles,
- Des subventions éventuelles accordées par l'Etat, le Département, les Communes et autres organismes,
- A titre exceptionnel la rémunération des prestations fournies par le YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS à ses membres.
- Eventuellement des revenus provenant du patrimoine ou des activités du YACHTING CLUB des CALANQUES DE CASSIS.

Article 8

Il sera tenu une comptabilité deniers par recettes et dépenses et s'il y a lieu une comptabilité matières.

Chapitre III : Adminidtration

Article 9 : Conseil d'Administration

Le YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS est administré par un Conseil d'Administration composé de

10 membres minimum et 20 membres maximum, personnes physiques élues par l'Assemblée Générale. Les candidatures au poste d'administrateur devront être déposées quinze jours avant l'Assemblée Générale. Toutefois, si le nombre de

candidats est insuffisant, le Conseil peut décider par délibération spéciale d'autoriser les candidatures tardives.

Parmi les candidats élus, l'Assemblée Générale procédera à la désignation du Président à bulletin secret. Ne peut être élu président qu'un membre candidat à cette fonction.

Le mandat du Président est renouvelable tous les ans.

Le mandat des Administrateurs est prévu pour une durée de 2 ans renouvelables. Le renouvellement se fera tous les ans par tiers, la fraction sortante sera renouvelée par tirage au sort pour la première année. En cas de décès ou de démission d'Administrateurs, l'Assemblée Générale élira deux suppléants pour siéger.

Les Administrateurs élus pour l'Assemblée Générale en remplacement d'Administrateurs décédés ou démissionnaires ne restent en fonction que pendant le temps qu'il reste à courir sur le mandat de leurs prédécesseurs.

Article 9-1

Le mandat des administrateurs du YCCC délégués à l'Union Nautique de Port-Miou et des Calanques (UNPMC) est de quatre ans.

Article 9-2

La Radiation d'un membre du Conseil d'Administration peut être prononcée dans les cas suivants:

- 3 absences consécutives constatées en Conseil d'Administration et sans motif valable.

Article 10 : Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit en réunion ordinaire sur décision, - ou et – au moins une fois par semestre, et dans le mois suivant l'Assemblée Générale ordinaire. Il y fixe la date de la prochaine réunion ordinaire et traite de l'ordre du jour communiqué huit jours au moins avant la réunion. Le Conseil d'Administration peut être convoqué par le Président ou à la demande de la moitié de ses membres. Pour la validité des délibérations, la représentation de la moitié au moins des Administrateurs est nécessaire.

Un administrateur empêché d'assister à un conseil d'Administration peut donner pouvoir à un autre administrateur. Chaque administrateur présent au Conseil d'Administration ne peut détenir plus d'un pouvoir en plus du sien.

Les décisions sont prises à main levée, ou sur demande, par vote à bulletin secret à la majorité des administrateurs.

Le Conseil d'Administration constitue les commissions de gestion et d'animation et nomme les responsables des commissions.

La majorité simple des suffrages exprimés des Administrateurs présents ou représentés est requise et suffit, dans les cas suivants :

- Proposition à l'Assemblée Générale du budget prévisionnel et fonctionnement,
- Proposition à l' Assemblée Générale Extraordinaire de modification des statuts et règlement intérieur. Le Conseil d' Administration est investi des pouvoir les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Il peut interdire au Président ou au Trésorier d'accomplir un acte qui relève de leurs attributions, d' après les statuts, et dont il contesterait l'opportunité.

Il autorise le Président et le Trésorier à faire tous achats, aliénations ou locations nécessaires au fonctionnement du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS.

Les réunions du Conseil d'Administration font l'objet de procès-verbaux qui pourront être affichés après avis conforme du Conseil.

Les délibérations du Conseil d' Administration sont ouvertes à tous les membres du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS en tant qu'auditeur

Article 11 : Bureau

Dans le mois suivant l' Assemblée Générale ordinaire, le Conseil d'Administration élit, à bulletin secret à la demande, parmi ses membres, un bureau composé de :

- un Vice-président
- un Secrétaire Général Administratif
- un Secrétaire Général Adjoint
- un Trésorier
- un Trésorier Adjoint

Article 12 : Le Président

Le président convoque les Assemblées Générales. Il représente le YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il a totalement qualité pour ester en justice au nom du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS comme défendeur, et avec l' autorisation du Conseil d' Administration comme demandeur. Il peut former, dans les mêmes conditions, tous appels et pourvois. Il ne peut transiger qu'avec l'autorisation du Conseil d' Administration.

Il préside toutes les Assemblées. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le Vice-président, et, en cas d'absence ou de maladie de ce dernier, par le Secrétaire Général Administratif.

Article 13 : Le Secrétaire Général Administratif

Le Secrétaire Général Administratif est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux des réunions, des assemblées, et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité.

Il tient le registre spécial prévu par l'article 5 de la loi du 1 juillet 1901 et les articles 6 et 31 du Décret du 16 août 1901. Il assure l'exécution des formalités prescrites par les dits articles.

Article 14 : Le Trésorier

Le trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine du Yachting Club des Calanques de Cassis. Il effectue tous les paiements et reçoit sous la surveillance du Président, toutes sommes dues au YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS. Il ne peut aliéner les valeurs constituant le fond de réserve qu'avec l'autorisation du Conseil d'Administration.

Il tient une comptabilité de toutes les opérations par lui effectuées et rend compte à l'Assemblée Générale Annuelle.

Article 15 : Assemblées Générales

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS à jour de leurs cotisations.

Seuls les membres actifs ont droit de vote.

Article 16 : Assemblées Ordinaires ou Extraordinaires

Les Assemblées sont Ordinaires ou Extraordinaires. L'Assemblée Ordinaire a lieu une fois par an. Les Assemblées sont présidées ainsi qu'il a été prévu à l'article 12.

L'Assemblée Extraordinaire peut être convoquée en cas de circonstances exceptionnelles, par le Président sur avis du Conseil d'Administration ou par 20% des membres actifs du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS qui en font la demande par écrit individuellement ou collectivement. Pour toutes les Assemblées, le Secrétaire Général Administratif fait parvenir aux membres du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS les convocations envoyées au moins 1 mois à l'avance et qui précisent la date, le lieu et l'ordre du jour. Les membres disposant d'une adresse électronique peuvent être convoqués et informés par cette voie.

Pour pouvoir être portée à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, toute proposition doit, au préalable être étudiée et retenue par le Conseil d'Administration.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des membres actifs présents à main levée, ou à bulletin secret dans les mêmes conditions de majorité à la demande d'au moins le tiers des membres présents.

Les membres actifs ne peuvent détenir plus de cinq pouvoirs.

Article 17 : Rôle des Commissions

Gérer et animer les activités sportives et culturelles du YCCC.

Les responsables et animateurs des commissions sont élus par le CA.

Article 18 : Rôle des Assemblées

L' Assemblée Générale statue sur toutes les propositions du Conseil d'Administration, et toutes propositions portées par 20 % de ses membres, relatives au fonctionnement du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS, en particulier, toute autorisations au Conseil d'Administration, au Président et au Trésorier, pour effectuer toutes opérations entrant dans l'objet de l'Association et qui ne sont pas contraires aux dispositions de la loi de 1901, pour lesquels les pouvoirs qui leur sont conférés par les statuts ne seraient pas suffisants. Elle statue sur toute modification aux statuts et au règlement intérieur. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport moral et les comptes financiers de l'exercice précédent : elle vote le Budget prévisionnel et le programme des animations.

L'Assemblée Générale approuve la constitution des commissions. L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur toutes les questions urgentes et importantes qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration.

Article 19 : Procès Verbaux

Les délibérations des Assemblées sont consignées par le Secrétaire Général Administratif sur un registre et conservées au siège par ordre chronologique. Elles doivent obligatoirement être portées à la connaissance des membres du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS par affichage après approbation par le Conseil d'Administration.

Article 20-1 : Dissolution Liquidation

En cas de dissolution ou liquidation volontaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur la dévolution du patrimoine du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS, sans pouvoir attribuer à un ou des membres du YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS autre chose que leurs apports. Elle nomme pour assurer les opérations de liquidation un ou plusieurs liquidateurs qui seront investis à cet effet de tous pouvoirs nécessaires. Elle décide de la dévolution du ou des éléments d'actifs éventuellement subsistant après apurement des comptes, à tout organisme public ou privé habilité à recevoir les legs ou donations selon la législation en vigueur.

Article 20-2 : Formalités

Le Président, et le Secrétaire, ou deux membres du Conseil d'Administration spécialement mandatés à cet effet par un extrait de délibération du Conseil, sont chargés de remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi ainsi que toutes formalités auprès de la Poste, des Administrations et Organismes bancaires.

Article 21

Le tribunal compétent pour toutes actions concernant le YACHTING CLUB DES CALANQUES DE CASSIS est celui du domicile de son siège. Fait en 2 originaux, un pour la Préfecture et un pour le siège social, et autant de copies que nécessaires pour les membres du Conseil d'Administration.

Fait à CASSIS, le 11 mars 2017

Le président du YCCC,
Christian KNOERR

le secrétaire général du YCCC,
François GARCIA.

Témoignage

J'ai voulu vérifier une vieille rumeur concernant la rotondité de la Terre …

Entretien avec Joël, philosophe de la mer

Philippe BLANCHE travaille depuis 30 ans dans la voilerie et les gréements et prend soin des voiles des passionnés de la mer et de la navigation.

Qui dit « voiles » dit « aventure, esprit hors du commun, envie d'explorer le monde et soi-même ». C'est dans cet esprit qu'aujourd'hui nous nous entretenons avec Joël, un client de Philippe, qui, il y a peu, a entrepris un tour du monde en solitaire.

Pourquoi faites-vous de la voile ? D'où vous est venue cette passion ?

Je fais de la voile depuis maintenant une cinquantaine d'années. J'ai attrapé le virus à l'école de voile de la MJC de Cannes, à l'adolescence. Plus tard, j'ai acheté mon premier voilier, je l'ai appelé « BIGOUDI », car il était très rouleur. Aujourd'hui, c'est mon sixième voilier. BIGOUDI VI est un course-croisière robuste et rapide, en aluminium, car j'avais dans l'idée d'aller loin…

Joël, vous avez fait un tour du monde à la voile, pouvez-vous en dire davantage sur cette aventure ?

Je me suis préparé depuis longtemps pour une navigation en solitaire : préparation physique et psychologique… Il a aussi fallu préparer le bateau car une chose est de pratiquer la plaisance, mais c'en est une autre de faire des navigations océaniques. Donc, prévoir un aménagement de pont pour gérer seul toutes les manœuvres, un pilote et un régulateur « ad hoc », et différentes productions d'énergie électrique entre autres choses…

En 2006-2007, j'ai effectué une traversée de l'Atlantique. A mon retour, riche de cette première expérience, j'ai réalisé des transformations pour plus de confort et une meilleure adaptation à la navigation au long cours.

Mon bateau est un DUFOUR A 9000, le N° 1 de la série. C'est un voilier robuste et rapide, dessiné par un architecte de renom : Johan VALENTIJN. Un voilier de 40 pieds, assez grand pour affronter toutes les mers, suffisamment léger (10 tonnes) pour être mené en solitaire.

Ce tour du monde m'a pris 5 ans. Parti en janvier 2010, j'avais dans l'idée de vérifier une vieille rumeur concernant la rotondité de la Terre. J'ai d'abord traversé de nouveau l'Atlantique du Cap Vert à Salvador de Bahia (Brésil) puis je suis descendu jusqu'à Rio de Janeiro et Buenos Aires. Là, j'ai fait un peu de tourisme « terrien » en Terre de feu et au Chili. Puis j'ai repris la mer, remontant vers le Nord avec pour objectif le Panama, alternant des étapes en solitaire avec d'autres en équipage réduit, avant d'accéder au Pacifique : Galapagos, Marquises, Tahiti, Tonga, Nouvelle Calédonie…

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'aventure humaine de votre voyage ?

Au cours de ce périple, j'ai fait de nombreuses rencontres, avec d'autres marins, bien sûr, mais aussi et surtout avec des « locaux ». Au Brésil, par exemple, j'ai – entre autres – découvert l'imbrication de vieilles coutumes et croyances africaines dans le christianisme de la culture brésilienne. Les Tongas sont peut-être encore l'un des derniers lieux qui ont gardé leur authenticité…

Par ailleurs, le fait de découvrir quelques lieux privilégiés de la planète au cours d'un voyage en solitaire permet de porter un autre regard sur le monde et de faire le point avec soi-même. Car il est tout d'abord essentiel de bien s'entendre avec soi-même ! En effet, si l'on est en accord avec soi-même, la solitude est supportable, voire recherchée. Mais l'absence, le sentiment de déréliction, de rupture et de manque par rapport aux autres, serait vite insupportable, surtout du fait que les rencontres au large sont fort improbables…

Quelles sont les qualités et règles à suivre pour vivre une telle expérience ?

Au cours d'un tel voyage, on apprend la patience. Dans l'Océan Indien, je suis resté encalminé durant 14 jours. Le bateau reste sur place, pour gagner quelques milles, il faut beaucoup d'énergie et beaucoup de manœuvres, souvent sans réel succès. Il faut faire preuve d'endurance et de stoïcisme.

Il faut également se respecter, prendre soin de soi par exemple en se préparant de bons petits plats : indispensable pour la santé et le moral. Il est interdit de se laisser aller, de tomber à l'eau, de se blesser ou d'être malade.

Au cours de ces expériences de voyage, j'ai transcrit mes réflexions sur le monde vu depuis le sommet des vagues. C'est un opuscule intitulé « Horizons de Doute » qu'on peut trouver sur « amazon.fr »

Depuis quand faites-vous appel à PROFIL VOILES ?

Pouvez-vous nous parler de votre relation avec Philippe ?

J'ai rencontré Philippe par l'intermédiaire d'une amie, Catherine, en 2008. Catherine a son bateau à Cassis, le mien est basé dans la calanque de Port-Miou . Son bateau, en aluminium comme le mien, nécessitait un « refit » et elle a eu recours à PROFIL VOILES pour le gréement et la garde-robe de son voilier. C'est ainsi qu'elle m'a fait rencontrer Philippe. J'ai fait appel à lui au retour de mon périple atlantique pour mes voiles et mon gréement.

- En ce moment, mon bateau est en chantier. La remise à niveau d'un bateau après un tour du monde prend beaucoup de temps. L'année passée, j'ai eu l'impression de ne pas naviguer, n'ayant fait qu'une escapade en Corse et trois ou quatre sorties jusqu'à Porquerolles. J'utilise des voiles de croisière, car elles sont plus robustes et conviennent mieux à mon programme de navigation. A la différence de Philippe qui est régatier, j'aime les grandes croisières. Pour moi, les régatiers sont des impatients, des terriens qui montent sur un bateau avec l'idée de revenir le plus vite possible à terre…

C'est un point de vue que je ne critique pas, mais que je ne partage pas. J'appartiens à cette catégorie de marins plutôt à l'aise au large, et qui tardent à revenir sur le plancher des vaches…

Ce que j'ai apprécié chez Philippe Blanche, c'est son souci de la précision, de la qualité, et de satisfaire les besoins de ceux qui font appel à ses services. Il propose une gamme de produits très large et très complète de voiles et de gréements. Il peut même vous fournir un mât entièrement équipé si le vôtre est à changer…

Vous qui cherchez la performance en régate ou qui envisagez des croisières plus ou moins lointaines, prenez contact avec Philippe de PROFIL VOILES. Son atelier est à Bandol, 38 rue de la République, tout près du port. (tél : 06 09 51 39 23). Il fera 10% de remise aux adhérents du YCCC…

Entretien réalisé avec Joseph Corto